

*L'ajournement*

Si ma mémoire est fidèle, le ministre a déclaré précédemment que le ministère de la Défense nationale avait éprouvé des difficultés à financer les phases initiales de mise au point et de production à partir de son budget d'investissement approuvé et qu'il avait fallu examiner diverses solutions de rechange afin de trouver une solution optimale. Nous avons eu recours à des spécialistes d'autres ministères, d'établissements financiers et, bien sûr, de la société Lockheed elle-même. La situation financière de Lockheed a rendu les choses beaucoup plus difficiles. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cela s'est révélé une affaire vraiment très complexe.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Et embarrassante.

**M. Smith (Saint-Jean):** Il n'est question ni de malhonnêteté, ni de négligence, ni de fraude de la part de Lockheed.

**M. Forrestall:** Qui dit cela? De la part de qui?

**M. Smith (Saint-Jean):** Les décaissements nécessaires sont tout à fait normaux pour ce genre de programme.

Les récentes révélations faites à Washington n'ont pas aidé le gouvernement à se faire une idée globale à propos du programme d'avions de patrouille à long rayon d'action; cependant, le ministère et le gouvernement espère prendre une décision définitive vers la fin du mois.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE MOTIF DU REFUS DU PREMIER MINISTRE D'ORDONNER LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, depuis une douzaine de jours maintenant la Chambre a vu ses activités perturbées; elle n'a pas pu se livrer à ses travaux comme elle le fait normalement. Presque toutes les périodes de questions orales ont porté sur un seul sujet. Il a fallu se prononcer sur des motions d'ajournement qui ont interrompu le déroulement normal des travaux. La crédibilité du Parlement a été mise en cause. Pour comble, un ministre a présenté sa démission qui a été refusée par le premier ministre. Quelques jours plus tard, il y a eu une deuxième démission et cette fois-là le premier ministre l'a acceptée.

Les protagonistes de ces manœuvres du cabinet sont interrogés sur la même question pendant la période des questions—le problème des rapports entre l'exécutif et le judiciaire pendant que les tribunaux sont saisis de certaines causes. C'est une chose qui n'aurait jamais dû arriver. Il est absolument regrettable que cela soit devenu une question litigieuse, car il est fondamental à tout gouvernement démocratique que le pouvoir judiciaire soit complètement à l'abri de toute ingérence de la part du pouvoir exécutif dans des affaires dont les tribunaux sont saisis. Le fait que l'on ait mis de côté cette doctrine et qu'il y ait eu des irrégularités, pour reprendre les mots du juge Deschênes, justifie assez qu'il y ait enquête.

● (2210)

Il y a eu confusion sur confusion, avec toutes les raisons motivant la démission de deux ministres. L'une d'elles n'a pas été acceptée alors qu'elle a été proposée par le ministre qui avait admis la gravité de sa démarche et qui en a

assumé pleinement la responsabilité. La démission qui a été acceptée a été remise par la personne au nom de qui agissait l'autre ministre. Mais les motifs de cette seconde démission ne sont, selon les mots du ministre intéressé, nullement reliés avec la démarche déplacée faite pour lui par son collègue du cabinet, ou tout au moins à sa connaissance.

Ensuite nous avons appris que le gouvernement établirait de nouveaux règlements et une nouvelle éthique, et qu'il faudrait passer par l'entremise du ministre de la Justice (M. Basford) chaque fois qu'on aurait à communiquer avec des magistrats au sujet d'une affaire. D'un côté comme de l'autre, c'est mettre en question la crédibilité du Parlement. Elle se trouve fortement entamée et, à ce titre, le premier ministre (M. Trudeau) en est responsable, je crois.

Peut-on s'étonner que les Canadiens soient bouleversés et troublés par les événements que je viens de rappeler? En fait j'en suis à me demander si on n'a pas cherché à semer délibérément la confusion dans leurs esprits. J'ai plusieurs raisons de le penser. Pourquoi le Parlement est-il, par exemple, plus ou moins immobilisé à l'heure actuelle par une ou deux questions qui servent de paravent et qu'on a amenées sans raison apparente au premier plan de l'actualité. Le rapatriement de la constitution par exemple, la critique du bill 22 en est une autre; la troisième est la notion de «pression exercée sur un groupe» que n'importe qui avec deux sous de bon sens rejettera sans hésiter. Il y a déjà assez de confusion au tableau sans y rajouter des anomalies inexplicables, assez d'incohérence entre les réponses des ministres et celles du premier ministre lui-même, pour prouver qu'il est évident qu'on cherche à causer délibérément la confusion et que tout pourrait être éclairci, si le premier ministre voulait bien s'expliquer.

J'estime que, par ses tactiques, le premier ministre ralentit délibérément les procédures normales de la Chambre. Il le fait en refusant d'établir une commission d'enquête. A preuve, si le premier ministre acquiesçait à la demande parfaitement normale de l'opposition et du pays en instituant une enquête indépendante pour étudier les rapports entre certains ministres et le pouvoir judiciaire, la Chambre pourrait reprendre sans délai son travail normal.

Pourquoi le premier ministre s'obstine-t-il ainsi? C'est ce que je me suis demandé hier quand j'ai posé ma question. De deux explications possibles, je ne sais pas laquelle est la bonne ou si elles n'ont pas de lien entre elles. D'abord, j'imagine que le premier ministre interprète les élections comme un mandat de gouverner sans consulter l'électorat.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** La consécration par élection.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Le gouvernement a une majorité absolue de sept députés; à l'heure actuelle, elle peut n'être que de six. Je crois qu'il y a une vacance de l'autre côté de la Chambre. Fort de cette majorité, le premier ministre estime apparemment ne pas avoir à répondre à la demande du peuple. C'est l'attitude présidentielle que je déplore et que je crains. C'est une attitude que beaucoup de mes concitoyens déplorent et craignent.